

Bibliothèque pour le Parlement

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION S. JOSEPH

DE ST-HYACINTHE

Et de la S. M. S. S.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 10 Décembre 1891

No. 38

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

L. N. DUSSIER & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELO & FRERE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpe et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLIS EN 1877.

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

- Au Nos. 29 et 49 -

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très-bas prix.

Indiennes, Cotons, Duks, Jeannettes, Shirts, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Libre.

ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe

J. H. MORIN

MARCHAND DE

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fourneaux et Poêles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91-1-a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries | Décorations de plafonds | Bordures |

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, de menus des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée.

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mendor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUN TABAO DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRERES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,

Sec.-Trésorier.

Avis important

Les membres de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe voudront bien prendre note que le bureau de la Société, rue Cascades, ne sera plus ouvert, jusqu'à nouvel ordre, que les mercredi, vendredi et samedi soir, depuis 6 heures jusqu'à huit heures ; de même pour toutes les affaires concernant le journal.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Echo, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,

Grand Président

" L'ECHO "

Nous parlons rarement de notre journal. On nous rendra aussi cette justice d'avouer que nous ne faisons pas de réclame et très peu d'instances auprès de ceux qui, par leur qualité de membre de l'Union St-Joseph, de la C. M. B. A. ou d'une société sœur, par leur fortune ou par leur influence, semblent être les plus obligés d'encourager *efficacement* l'œuvre que nous avons entreprise.

Malgré l'*apathie* dont nous avons fait preuve, les souscripteurs, à St-Hyacinthe surtout, n'ont pas fait défaut. Nous y avons trouvé, dans le public aussi bien que parmi nos confrères en société, plus de patronage que nous étions en droit d'en attendre. Parmi ce, derniers, nous comptons au nombre de nos abonnés tous ceux qui font partie d'une association de secours mutuel pour ce quelle demande aussi bien que pour ce qu'elle donne : les autres ne sont pas légion !

En sorte que nous serions bien ingrats de nous plaindre. La première année de notre existence va bientôt toucher à sa fin et déjà des changements assez importants sont à l'étude, grâce aux quelques succès de cette année et malgré les quelques abstentions que nous avons constatées.

Que la considération des avantages que notre société en retire soit donc un encouragement, à l'avenir, pour nos confrères éloignés. Puis, le plus ou moins de changements, à l'avantage de nos lecteurs, dépend de leur concours plus ou moins effectif : Nous demandons peu, de la propagande.

Le prix de l'abonnement est nominal et à peine suffisant pour rembourser les propriétaires du journal. Il peut encore être abaissé en raison du grand nombre des abonnés et de leur fidélité à s'acquitter, sans que la quantité ni la qualité de la matière en souffre. Unissons-nous donc pour en faire l'organe du secours mutuel en général, de notre Union St-Joseph en particulier. Faisons-le, dès le commencement de la prochaine année, tout ce qu'il est susceptible de devenir.

Encore une fois, encouragement par soi-même et propagande infatigable.

Nous commencerons, sur un prochain numéro, l'historique de la Société depuis sa fondation. Cette reproduction de nos archives, accompagnée de notes et autres souvenirs du *bon vieux temps*, sera agréable, nous n'en doutons pas, à tous les sociétaires que nous invitons à les suivre attentivement.

UNION ST-JOSEPH

ON se fait quelques fois une étrange idée des formalités pourtant bien peu compliquées dont l'Union St-Joseph exige l'accomplissement dans certains cas. Nous exigeons des malades, de certains malades surtout, qu'ils fassent la preuve de leur incapacité de vaquer à toute occupation avant que de payer les bénéfices auxquels ils ont droit ou qu'ils réclament.

Cette preuve, à part les cas exceptionnels, est toujours facile à faire et d'ailleurs bien réduite par le concours des visiteurs de malades. Mais, de façon ou d'autre, il faut que cela soit. Autrement que deviendrait une société réglant toutes les réclamations sans plus de précautions.

Il faut se rappeler que nous nous sommes réunis en Société pour payer, contre reçu d'une cotisation déterminée, des bénéfices à certains malades, dans certains cas et moyennant certaines formalités ; et nous n'exigeons pas l'accomplissement de ces formalités !

Alors, à quoi pourrait servir les règlements ? Quelle serait la proportion de la maladie, si nous devions payer sans façon ? Quelles garanties de stabilité une association aussi généreuse pourrait-elle offrir ?

Les conditions et les formalités dont on exige l'accomplissement sont la meilleure preuve que les bénéfices sont payés avec discernement, et que nous pourrions y trouver, à notre tour, le secours que nous en espérons. Plus est rigoureuse l'exécution de ces formalités et mieux la stabilité de l'association est assurée.

Pour le secours mutuel, tout est calculé avec intelligence, mais d'après les probabilités. La proportion de la maladie étant ce qu'elle doit être et le paiement des bénéfices s'effectuant dans cette proportion, il en résulte que la Société sera en mesure de faire honneur à ses engagements dans les mauvais jours ; mais si la trop grande fréquence de la maladie est continue, le désordre devient manifeste.

L'extravagance de la dépense briserait aussi les rapports proportionnels qui doivent exister entre la cotisation et la dépense.

Ces deux écueils ne peuvent donc être évités que par une attention soutenue et une sévérité méticuleuse de l'administration.

Nous affirmons avec orgueil que l'Union St-Joseph s'est toujours exécuté de bonne grâce, payant généreusement tous ses malades, mais ceux-là seulement et travaillant sans relâche à retrancher de son budget toute dépense extraordinaire ou même n'étant pas rigoureuse-

ment nécessaire. Dans ces conditions, notre avenir est assuré.

Comité de Régie

DIMANCHE, 6 DÉCEMBRE.

Présidence de B. O. Béland, écr., président.

Présents : MM. F. Decéles, J. A. Casavant, F. Lajoie, O. Piché, Jos. Benoit, D. Lapière, L. Cordeau, D. Dumaine, Jos. Leduc, Jos. Marisan et J. A. Cadotte.

Après lecture, M. D. Lapière propose que le dernier rapport soit approuvé. Secondé par M. D. Dumaine et agréé.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Jos. Noisoux, cultivateur,	34 ans.	St-Hilaire
Louis Fontaine,	36 ans.	Ange-Gardiën
E. Archambault,	29 ans.	" "
Cléop. Mercure,	28 ans.	" "

Et le comité regrette de ne pouvoir admettre M. Delvinie Therr, journalier, 28 ans, de l'Ange-Gardiën.

Application pour bénéfice de M. Arthur Maillet, 27 nov. 1891.

Résolu de payer : Aux malades...	\$112.00
Collecteur-Trésorier	12.50
Dr Vaillancourt (examens)	10.00

Et le Comité s'ajourne.

De l'admission des femmes, des enfants et des vieillards dans les Sociétés de Secours Mutuel

Nous recevons d'un correspondant éloigné, grand ami des associations de secours mutuel et plus particulièrement de la nôtre, un long article que nous nous empressons de publier.

Monsieur et cher ami,

Je commence par vous dire que votre appel, par l'*Echo* du 3 décembre courant, m'a causé un vif plaisir. Je suis heureux toutes les fois que je puis correspondre avec des confrères qui, comme moi, s'intéressent au succès du secours mutuel. Par cet échange de renseignements et de conseils, par ces bonnes relations qui, malgré les distances, s'établissent entre nous, nous pourrions multiplier encore les bienfaits de nos chères associations.

Vous demandez à chaque Société de vous adresser ses règlements. Vous recevrez les nô-

tres en même temps que cette lettre. Vous demandez aussi de la correspondance, des appréciations ; en voici—à moi—sur une question nouvelle que nous devrions mettre à l'étude, sur la question de l'association des femmes.

Mon opinion, sur cette question, est nette, précise, énergique et j'ai hâte de vous dire que je suis grand, et je pourrais dire fanatique partisan de l'admission des femmes dans les sociétés de secours mutuel. Je vous avoue même que je ne comprends plus ces associations autrement constituées et si j'avais, suivant l'expression vulgaire, voix au chapitre, je n'autoriserais plus la fondation de nouvelles sociétés sans la condition que les femmes y seront admises. Autrement les hommes, sous prétexte de philanthropie font tout simplement de l'egoïsme.

Je sais bien que la santé du mari est la plus précieuse pour le bien-être de la famille, qui languit quand il souffre et qui ne pourrait lui faire donner des soins, manquant de tout, quand son chef ne peut plus travailler. Je sais bien que la maladie de la femme n'a pas d'aussi funestes conséquences et que, en continuant à travailler, en redoublant d'efforts le mari peut, à la rigueur, subvenir aux frais de maladie de sa femme en même temps qu'aux autres besoins de la maison. Mais, en vérité, si la raison peut faire de pareils calculs, le cœur ne saurait les admettre.

Au moyen d'une faible cotisation prélevée sur l'avoir de la famille et payée à la Société, le mari sera soigné pendant ses maladies ; rien ne lui manquera, ni les visites du médecin, ni les médicaments, ni la sollicitude des visiteurs de l'association et, grâce à cet empressement au dévouement de tous, le malade va bientôt revenir à la santé et la famille toute entière bénira l'Association mutuelle qui a procuré ces bienfaits.

Mais si la pauvre femme, qui travaille aussi, qui se fatigue, qui souvent s'épuise, succombe à la peine et tombe malade à son tour ; si elle ne fait pas partie de la Société, elle va rester en proie à la maladie, attendant vainement les soins qui ont été prodigués à son mari. Les visites du médecin, les médicaments, tout cela est bien cher pour l'ouvrier qui n'a que sa journée ! Cependant, le mari qui s'inquiète ne recule devant aucuns sacrifices et il veut appeler le médecin. La pauvre femme, qui connaît l'exiguïté de leurs ressources, résiste à cette idée et dissimule son mal plutôt que de faire cette dépense et on attend ; mais la maladie n'atten-

pas, elle marche toujours et, quand le médecin arrive, il est trop tard.

Quand on réfléchit que, pour une légère cotisation ajoutée à celle du mari, la femme aurait aussi reçu un secours généreux, on s'étonne en vérité, de ne pas voir l'association des femmes plus généralement répandue.

On exagère les conséquences financières de l'adjonction des femmes. Les uns disent que la maladie est de beaucoup plus fréquente chez les femmes et que ces dernières demanderaient pour des misères de santé insignifiantes ; d'autres relèvent des résultats plus ou moins favorables dans les comptes rendus de certaines sociétés, qui ont étendu aux femmes les bienfaits de l'assistance mutuelle et concluent impitoyablement à leur exclusion.

Je sais que les administrateurs des sociétés de secours mutuel ont des devoirs sérieux et délicats à remplir et qu'ils ont souvent beaucoup à faire pour équilibrer les recettes et les dépenses. Je sais qu'ils n'ont pas seulement à équilibrer le présent, mais qu'il leur faut encore sauvegarder l'avenir par des économies et des réserves. Je ne puis donc reprocher très sévèrement, à ceux de nos collègues qui n'ont pas encore osé admettre les femmes, un système de prudence que je suis toujours assez disposé moi-même à mettre en pratique. Je crois que, dans les premières années surtout où les femmes seront admises, elles sembleront éprouver, comme tous ceux qui jouissent enfin d'un bienfait longtemps désiré, une sorte de besoin immodéré de recourir à l'Association ; mais ces premiers moments d'épreuve une fois passés, les femmes ne coûteront pas plus que les hommes et il ne résultera aucun inconvénient de leur admission.

On comprend, du reste, que cela dépend du taux de la cotisation imposée aux femmes ; c'est un point fort délicat. On ne voudrait pas exiger de l'ouvrier, pour qui la moindre somme a son importance, un sacrifice au-dessus de ses forces et cependant il faut assurer des recettes qui soient en rapport avec la dépense.

Ce n'est pas assez de secourir, pendant leurs maladies, les femmes des sociétés, il y a d'autres membres de la famille—ceux qui demandent le plus de soins, ceux dont la vie et la santé nous sont si précieuses,—que nous ne pouvons abandonner à la maladie sans chercher à combattre ses ravages. L'enfant, qui est la joie et l'espérance de la maison, y apporte souvent les angoisses et la douleur, et sa frêle existence doit traverser des épreuves bien redoutables : ces épreuves sont bien plus cruelles en-

core pour le pauvre père, s'il ne peut secourir son enfant et s'il voit grandir le mal sans pouvoir se procurer les moyens d'y mettre obstacle.

En un mot, ce ne sont plus des associations d'hommes qu'il faut faire, mais des associations de famille où le mari, la femme et les enfants puissent trouver place ; et si le vieux père et la vieille mère, qui ne peuvent plus gagner le pain du travail, sont venus finir leurs jours dans la maison, eux aussi participeront aux secours de la Société.

De cette manière seulement l'œuvre sera complète et si, pour réaliser ces améliorations, nous avons à traverser des épreuves difficiles, si nous avons à surmonter les obstacles inévitables qui se dressent toujours devant ceux qui entreprennent des choses nouvelles, même les meilleures, nous serons récompensés de toutes nos peines par une bien douce satisfaction le jour où nous pourrions offrir à tous et chacun des associés, à leur famille, les bienfaits les plus multiples.

L'Eglise catholique possède le signe de la sainteté

L'Eglise catholique possède en foule les témoignages de la sainteté. Il n'y a pas de siècle il n'y a pas de pays qui n'ait été illustré par des miracles. A l'époque même où les réformateurs, pour s'entourer de l'éclat des miracles, eurent recours à des déceptions, et permirent à Erasme de leur reprocher que, pour démontrer la vérité de leur religion, ils n'étaient pas même capable de guérir un cheval boiteux, dans ce même temps saint François Xavier faisait un grand nombre de miracles au Japon, miracles dont la vérité est incontestable, dont le P. Bouhours a rapporté les preuves, et dont quelques-uns sont avoués par des protestants. Dans ce même temps encore vivait saint Philippe de Néri, dont les miracles ont été attestés par les dépositions en justice de trois cents personnes. On remplirait un livre si l'on voulait énumérer les miracles contre lesquels la critique la plus sévère ne pourrait rien trouver à alléguer. Si malgré cela on voulait absolument les nier, il y en a un auquel il n'y a rien à opposer, c'est la promptitude avec laquelle l'Eglise catholique s'est répandue. Aussi Tertullien s'écrie-t-il dans son *Apologie* : " Nous ne sommes que d'hier, et nous sommes déjà partout : nous nous trouvons dans les villes, dans les îles, dans l'armée, dans le palais, dans le sénat et dans les discatéries ;

les temples seuls vous sont restés. Trois siècles ne s'étaient pas encore écoulés, que Jésus avait déjà des adorateurs dans toutes les parties du monde connu. Ce fait ne repose pas seulement sur le témoignage des chrétiens, mais encore sur celui des païens eux-mêmes. Vers la fin du 1er siècle, Pline écrivait ce qui suit à Trajan : " L'affaire me semble appeler de mûres réflexions, surtout à cause du grand nombre de ceux qui se laissent entraîner. Il y en a beaucoup de tout âge, de tout rang et de tout sexe qui sont mis à l'épreuve et le seront encore. Et cette contagion superstitieuse n'a pas infecté seulement les villes, mais encore les villages et les campagnes. " Aujourd'hui il n'y a pas un coin de la terre où Jésus-Christ n'ait des adorateurs. A qui les doit-il ? A l'Église catholique. Les sectes hérétiques n'ont jamais songé qu'à séduire les fidèles, sans essayer de convertir les païens. Les ariens seuls passent pour avoir converti les Goths. Mais à quoi cela a-t-il tenu ? Les Goths, déjà en partie convertis, demandèrent des évêques aux empereurs ; et ceux-ci, ariens eux-mêmes, leur en envoyèrent de leur secte. Quant aux protestants, ils furent bien longtemps sans songer à porter leur Évangile chez les païens, quoique plusieurs puissances protestantes possédassent de nombreuses flottes ; ce n'est que dans le cours du dernier siècle qu'ils commencèrent à envoyer des missionnaires ; mais, plus prudents que ceux des catholiques, ils restèrent en Europe, où il n'y a point de païens, et où ils n'employèrent leur éloquence qu'à pervertir les catholiques. Le dernier fruit de ce zèle de prosélytisme est la colonie religieuse de Zillertal, près de Schmieberg en Silésie. En Suisse, il existe une société soi-disant évangélique, qui consacre principalement ses soins charitables aux Français, gémissant dans les ténèbres de l'idolâtrie papistique. Son mot d'ordre est : *Évangélisez la France !* Cette société admet des membres de toutes les professions ; l'artisan est chez elle aussi bien venu que le maître ; tout ce qu'on leur demande c'est de répandre dans les villages catholiques des Bibles et de petits traités remplis des mensonges les plus éhontés. De pareilles sociétés se retrouvent dans tous les pays protestants ; elles recueillent de l'argent et achètent de petits traités, qu'elles font distribuer parmi la jeunesse des écoles par des personnes officieuses des deux sexes, qui s'arrangent de manière à se trouver à la porte des écoles catholiques au moment de la sortie des classes. Fourvu que ces jeunes gens s'égarent, le but de

la société est atteint ; quant aux croyances positives qu'ils acquièrent, c'est la chose dont elle s'inquiète le moins. Qu'importe en effet, pourvu que l'on ne soit plus catholique, que l'on croie ou non à la divinité de Jésus-Christ ?

Passage de la position d'ouvrier à celle de patron

Il y a dans les professions laborieuses, comme dans l'état militaire, une sorte de hiérarchie ; les ouvriers peuvent être comparés aux soldats ; les sous-directeurs et les contre-maîtres aux sous-officiers ; les patrons et les maîtres aux officiers ; et de même que le soldat aspire à être officier, l'ouvrier aspire à devenir patron.

Cette nouvelle position, plus flatteuse pour l'amour-propre, est aussi plus favorable au talent ; en même temps, elle ouvre un vaste champ à de légitimes espérances.

Quelquefois ces espérances se réalisent ; mais il faut le dire et le dire bien haut, souvent aussi elles échouent ; et l'on se trouve avoir échangé la position d'un ouvrier tranquille et heureux pour celle d'un chef d'industrie malaisé, assailli d'inquiétudes de tout genre, et se tourmentant nuit et jour afin d'acheter, au prix de la tranquillité du reste de sa vie, un accroissement de bien-être qu'il n'obtient pas.

C'est une bien grave circonstance, c'est la plus grave peut-être dans la vie de l'homme voué à une profession laborieuse, que celle où il prend la détermination d'exercer cette profession à ses risques et périls, avec l'aide de coopérateurs plus ou moins nombreux.

Avant donc de quitter la position de simple ouvrier pour celle de patron ou de maître, vous devez vous livrer à de longues et sérieuses réflexions. N'agissez point à la légère. Songez que de cette détermination dépend le sort de toute votre vie.

Comme ouvrier, votre salaire était modeste, mais assuré ; comme maître, vos profits peuvent être considérables, mais ils sont incertains et soumis à bien des chances.

Comme ouvrier, vous n'aviez à contenter que votre patron, et vous étiez sûr d'y réussir, parce que vous aviez en lui un juge éclairé de votre travail. Comme patron, vous aurez à contenter le public, dont le goût est mobile, dont les inclinations sont changeantes et qui, se portant du côté où la mode l'entraîne, abandonne sans

scrupule ceux qui l'ont le mieux servi pour d'autres qui peut-être le serviront mal.

La réputation de votre établissement sera à la discrétion du premier venu, qui critiquera des choses auxquelles il n'entend rien. Quelquefois même, pour détruire votre prospérité, il suffira de l'arrivée de quelque rival, que l'on préférera à vous uniquement parce que c'est un nouveau venu.

Comme simple ouvrier, vous ne redoutiez les chômages et les mauvais jours que pour vous et votre famille et, grâce à l'économie et à l'épargne, vous n'aviez point à souffrir.

Comme patron, si un long chômage se déclare, vous serez exposé à de grandes pertes, tant parce que les capitaux engagés par vous dans les affaires, souvent même empruntés, resteront improductifs, que parce que vos approvisionnements se détérioreront, et même quelquefois avec le temps se réduiront à rien. Vous verrez souffrir, sans pouvoir les soulager, les hommes qui avaient loyalement travaillé pour vous. Toutes les chances seront pires que quand vous n'aviez à vous occuper que de vous-même. Une maladie, en vous empêchant de surveiller les travaux, aura des conséquences plus graves ; le malheur des temps vous atteindra plus profondément ; la concurrence vous portera des coups plus rudes.

Vous n'aurez plus à répondre de vous seul ; vous serez exposé à porter la peine de fautes dont vous serez innocent et que vous aurez voulu empêcher. La conduite des hommes qui travaillent sous votre direction pourra, sans qu'il vous soit possible d'y obvier, vous causer des pertes considérables, vous attirer d'amers chagrins.

Est-il rien de pire que l'angoisse dont j'ai vu plusieurs fois d'excellents maîtres-ouvriers être victimes ? Leur ouvrage était promis pour un jour fixe, et ce jour était arrivé, la nécessité d'avoir achevé pour le jour, pour l'heure marquée, était incontestable ; il fallait se hâter..... et l'atelier était désert. Ses ouvriers insouciants, sous prétexte de célébrer quelque fête inconnue à d'autres qu'à eux, perdus dans les guinguettes des environs, étaient introuvables. Le maître les cherche partout ; peine inutile. Il rentre chez lui tout en rage. Qu'y trouve-t-il ? message sur message : on réclame en toute hâte l'ouvrage promis..... Et il ne peut rien. Il faut qu'il manque à la parole donnée, et peut-être qu'il cause à ceux qui lui avaient accordé leur confiance quelque grave préjudice, qu'il sera hors d'état de réparer. Le lendemain, ses

ouvriers, qui sentent le tort qu'ils lui ont fait, se persuadent à eux-mêmes qu'ils n'osent s'exposer à ses reproches, et se cachent..... dans les mêmes endroits que la veille. Il faut qu'il les déterre comme il peut, et que, pour les ramener, il leur promette de ne pas leur montrer de ressentiment. En attendant, le public l'accuse d'être inexact, la réputation de son établissement souffre, les commandes deviennent plus rares ; le tout sans qu'il y ait de sa faute.

(A suivre)

LE CRUCIFIX

Toi que je recueillis sur sa bouche expirante
Avec son dernier souffle et son dernier adieu !
Symbole deux fois saint, don d'une main mourante.
Image de mon Dieu.

Que de pleurs ont coulé sur tes pieds que j'adore,
Depuis l'heure sacrée où du sein d'un martyr
Dans mes tremblantes mains, tu passas, tiède encore
De son dernier soupir.

Les saints flambeaux jetaient une dernière flamme.
Le prêtre murmurait ces doux chants de la mort,
Pareils aux chants plaintifs que murmure une femme.
A l'enfant qui s'endort.

De son pieux espoir son front gardait la trace,
Et sur ses traits frappés d'une auguste beauté,
La douleur fugitive avait empreint, sa grâce
La mort, sa majesté.

Le vent qui caressait sa tête échevelée,
Me montrait tour à tour et me voilait ses traits
Comme l'on voit flotter sur un blanc mausolée
L'ombre des noirs cyprès.

Un de ses bras pendait de la funèbre couche ;
L'autre languissamment replié sur son cœur,
Semblait chercher encore et presser sur sa bouche
L'image du Sauveur.

Ses lèvres s'entr'ouvraient pour l'embrasser encore
Mais son âme avait fui dans ce divin baiser
Comme un léger parfum que la flamme dévore
Avant de l'embraser.

Maintenant, tout dormait sur sa bouche glacée,
Le souffle se taisait dans son sein endormi ;
Et sur l'œil sans regard, sa paupière abaissée
Retombait à demi.

Et moi, debout, saisi d'une terreur secrète,
Je n'osais m'approcher de ce reste adoré,
Comme si du trépas la majesté muette
L'eût déjà consacré.

Je n'osais... Mais le prêtre entendit mon silence
Et, de ses doigts glacés pronant le crucifix :
"Voilà le souvenir et voilà l'espérance !
Emportez-les, mon fils."

Oui, tu me resteras, ô funèbre héritage !
Sept fois depuis ce jour l'arbre que j'ai planté
Sur sa tombe sans nom a changé son feuillage
Tu ne m'as pas quitté.

Placé près de ce cœur, hélas ! où tout s'efface,
Tu l'as contre le temps défendu de l'oubli,
Et mes yeux, goutte à goutte ont imprimé leur trace
Sur l'ivoire amolli.

O dernier confident de l'âme qui s'envole,
Viens, reste sur mon cœur ! parle encore, et dis-moi
Ce qu'elle te disait quand sa faible parole
N'arrivait plus qu'à toi.

A cette heure douteuse où l'âme recueillie
Se cachant sous le voile épais sur nos yeux,
Hors de nos sens glacés pas à pas se replie,
Sourde aux derniers adieux.

Alors qu'entre la vie et la mort incertaine,
Comme un fruit par son poids détaché du rameau
Notre âme est suspendue et tremble à chaque haleine
Sur la nuit du tombeau.

Quand des chants, des sanglots, la confuse harmonie
N'éveille déjà plus notre esprit endormie,
Aux lèvres du mourant et lés dans l'agonie
Comme un dernier ami ;

Pour éclairer l'horreur de cet étroit passage
Pour relever vers Dieu son regard abattu
Divin Consolateur, dont nous baisons l'image,
Réponds, que lui dis-tu ?

Tu sais, tu sais mourir ! et tes larmes divines,
Dans cette nuit terrible où tu prias en vain,
De l'olivier sacré baignèrent les racines
Du soir jusqu'au matin.

De la croix où ton œil sonda ce grand mystère
Tu vis ta mère en pleurs et la nature en deuil ;
Tu laissais comme nous des amis sur la terre
Et ton corps au cercueil.

Au nom de cette nuit, que ma faiblesse obtienne
De rendre sur ton sein ce douloureux soupir !
Quand mon heure viendra souviens-toi de la tienne
O toi qui sais mourir !

Je chercherai la place où sa bouche expirante
Exhala sur tes pieds l'irrévocable adieu
Et son âme viendra guider mon âme errante
Au sein du même Dieu.

Ah ! puisse alors sur ma funèbre couche,
Triste et calme à la fois comme un ange pleuré,

Une figure en deuil recueillir sur ma bouche
L'héritage sacré !

Soutiens ses derniers pas, charmé sa dernière heure
Et, gage consacré d'espérance et d'amour,
De celui qui s'éloigne à celui qui demeure
L'asse ainsi tour à tour.

Jusqu'au jour où, des morts perçant la voûte sombre,
Une voix dans le ciel les appelant sept fois,
Ensemble éveillera ceux qui dorment à l'ombre
De l'éternelle croix !

LAMARTINE.

Devoirs du Patron dans la constitution de la famille ouvrière

Pour constituer sagement la famille ouvrière, le patron doit d'abord se proposer un but honnête dans son entreprise, ensuite veiller au recrutement d'un personnel convenable.

Il n'est pas permis de fonder une famille ouvrière par l'établissement d'une entreprise dont le but serait contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise, parce qu'on ne peut pas chercher son profit personnel en faisant le mal et en le faisant faire. Par exemple, on serait très coupable en engageant des ouvriers pour une entreprise immorale ou criminelle, comme une imprimerie destinée à la propagande des mauvais livres et des mauvais journaux, etc.

On ne peut ni devenir ni rester actionnaire d'une compagnie dont les entreprises sont condamnées par les lois de Dieu et de l'Eglise, car on coopère par là directement au mal, ce qui n'est jamais permis. Ainsi, on se rendrait coupable, en conscience, en devenant ou en restant actionnaire d'une maison de jeu, d'un cercle notoirement mauvais, d'une société bibliographique au service des ennemis de l'Eglise ou de la morale, etc.

On ne peut pas être actionnaire d'une compagnie qui se sert de moyens condamnés, si l'on ne peut espérer la ramener à la pratique des lois de Dieu et de l'Eglise. Oui, si on est disposé à faire des efforts sérieux dans ce but, et si l'expérience n'a pas démontré l'impossibilité d'y réussir.

Les devoirs du patron dans le gouvernement de la famille ouvrière sont de deux espèces : les devoirs professionnels et les devoirs sociaux.

Les devoirs professionnels sont fondés sur les contrats qui ont donné naissance à la famille ouvrière. Ils obligent strictement en justice et sont réglés par les lois générales des contrats

écrits ou tacites, d'après la loi spéciale du contrat d'engagement, les conditions générales apposées aux contrats, soit par la coutume, soit par les règlements d'usines, d'ateliers, de syndicat, de corporation, et enfin sur les conditions spéciales convenues entre le patron et l'ouvrier.

Les devoirs sociaux sont fondés sur une obligation de justice dans le sens large, ou tout au moins de charité, qui impose au patron, en vertu même de son titre, le devoir de procurer, autant qu'il est en lui, le bien social, en veillant aux intérêts religieux, moraux, intellectuels, domestiques et matériels des membres de la famille ouvrière.

Les principaux devoirs professionnels du patron sont : 1^o de régler le travail ; 2^o d'acquiescer le salaire ; 3^o d'établir l'ordre et la discipline dans l'exploitation.

MARIAGE

Mercredi, le 25 Novembre dernier, à l'église de St-Pie, M. J. N. Chicoyne conduisait à l'autel Delle E. Hélène Bernard. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révd. I. Hardy, curé de St-Pie.

Ce qu'il faut remettre au lendemain

Si quelqu'un nous blesse et nous nuit,
 Quelque grande que soit l'offense
 Laissons l'espace d'une nuit
 Entre l'injure et la vengeance.
 L'aurore, à nos yeux rend moins noir
 Le mal qu'on nous fit la veille ;
 Et tel qui s'est vengé le soir
 En est fâché quand il s'éveille.

FABLE

Dans un même pâtis, unis par la concorde,
 Trois bœufs, du loup ne craignaient rien,
 Bientôt entre eux se logea la discorde ;
 On se brouilla : le loup s'en trouva bien.
 Frères, soyez amis, c'est là le plus grand bien.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Les Empoisonneurs

VI

UNE RÉVÉLATION.

« Nous avons continué l'un et l'autre d'habiter la Nouvelle-Orléans. Nous étions occupés ostensiblement de différentes spéculations. Cette existence dura six mois. Un événement, en apparence inattendu, vint la modifier profondément. Un matin, on avertit Paul de Garderel que son père avait disparu. Il accourut avec moi à la maison du vieillard, et nous constatâmes par nous-mêmes l'exactitude de la nouvelle. Paul ordonna les recherches les plus minutieuses ; il s'adressa à la police de la ville ; toutes investigations furent vaines, et il fut mis en possession du patrimoine de son père, pour le gérer jusqu'au retour du vieillard, supposé que celui-ci existât encore, sinon pour jouir de ces biens dont il était le seul et légitime héritier. »

Arrivé à ce point de son récit, Marberie s'arrêta, comme s'il eût terminé. Le docteur l'avait écouté avec une attention extrême. Voyant que le concierge se taisait :

— Eh bien, demanda-t-il, qu'était donc devenu le vieillard ?

A cette question, Marberie fixa ses petits yeux gris et brillants sur Félix, et lui répondit avec un sourire de damné :

— Je vous l'ai dit, il avait disparu.

— Sans doute, et je vous ai bien compris. Mais comment avait-il disparu ?

— Interrogez le souterrain de l'hôtel de la rue de Bac.

— Quels rapports y a-t-il entre l'hôtel Garderel et la Nouvelle-Orléans, entre mon aïeul et le souterrain de l'habitation de mon père ?

— Il y a de très-grandes relations entre ces différents termes ; vous allez les connaître, car je n'ai pas commencé le récit de cette terrible histoire pour demeurer à moitié chemin. Le domestique de confiance de votre aïeul avait été gagné, moitié par argent, moitié par menaces. Dans la nuit qui précéda le jour où l'on découvrit la disparition du vieillard, nous nous introduisîmes dans sa maison, où nous le surprîmes dans son premier sommeil ; nous le garrottâmes, et nous l'emportâmes, bâillonné, dans une maison que nous avions achetée à l'autre

extrémité de la ville, près de la mer. On le jeta dans une chambre obscure et retirée, disposée à cet effet. Puis, au bout de dix mois, quand Paul eût réalisé les immeubles que possédait son père, il frêta un vaisseau, et nous partîmes pour la France. Après bien des difficultés pour débarquer secrètement le vieillard, nous réussîmes à gagner Paris, où votre père avait acheté l'hôtel qu'il habite encore, rue du Bac. Par ses soins et les miens, un souterrain avait été préparé qui communiquait avec le cabinet du comte et avec la loge du concierge. Le vieillard y fut enfermé. Je me chargeai de pourvoir à sa nourriture et de surveiller sa prison. Les mesures avaient été si bien concertées, que personne n'eût le moindre doute, rien ne transpira. Le père du comte de Garderel, votre aïeul, est mort l'année de votre naissance.

« J'ai oublié de vous dire que nous nous étions défaits du valet qui, en Amérique, nous avait aidé à nous emparer du père de M. de Garderel. Avant de quitter le Nouveau Monde, un coup de poignard le condamna à un silence éternel. Pour moi, je consentis à jouer auprès de votre père le rôle de serviteur. Mais nos conditions étaient dûment stipulées ; le jour où je le voudrai, il sera forcé de m'abandonner une partie de sa fortune. »

Le docteur avait été complètement absorbé par ce récit. Marberie avait terminé, qu'il écoutait encore.

— Ainsi, dit-il, mon père portait également en Amérique le nom de Paul de Garderel ? Seulement, je ne comprends pas bien comment, aux Etats-Unis, nation républicaine, il a pu recevoir de son père le titre de comte.

— Le titre, les Garderel l'avaient supprimé depuis l'affranchissement des colonies américaines. Mais votre père possède les patentes de ses ancêtres qui leur attribuent cette qualité. De sorte qu'en s'établissant en France, il a pu reprendre sans difficultés le titre ancien.

Félix accueillit cette explication qui, du reste, était parfaitement satisfaisante. Ce qu'il entendait au sujet de son père le surprenait étrangement. Il avait des soupçons sur les antécédents du comte, mais il était loin de le supposer coupable du crime affreux que Marberie venait de lui révéler.

— Qu'est devenu, interrogea-t-il encore, le cadavre du vieux Garderel ?

— Il a été enfoui dans le souterrain même où son fils le retint pendant trois ans, sans lui permettre de communiquer avec les vivants. D'ailleurs, l'acte de séquestration accompli, il était

nécessaire d'exercer la surveillance la plus rigoureuse sur le séquestré. Un mot de lui, un soupçon pouvaient nous perdre. Personne, je vous l'ai dit, ne le voyait que moi ; encore n'ai-je jamais pénétré dans le souterrain que pendant la nuit. Depuis la mort du vieillard, il est demeuré fermé, et, personne à l'hôtel ne se doute de l'existence de cette sombre demeure.

— Ma mère est morte à peu près à la même époque que mon aïeul, fit observer Félix en fixant les yeux sur le concierge.

— En effet, répondit Marberie, qui réprima un tressaillement involontaire, que le docteur feignit de ne pas apercevoir. Ces deux morts n'ont aucun rapport l'une avec l'autre ; votre mère était complètement étrangère au vieux comte de Garderel. Mais c'en est assez sur ce point. Désormais, vous avez des armes terribles contre votre père ; dans le cas où il découvrirait vos projets, vous ne le craignez plus.

— Et les preuves que vous m'avez promises ? réclama Félix, d'une voix grave. Je vous crois, certainement ; mais, peut-être un jour me sera-t-il nécessaire de produire des témoignages irrécusables. Il importe que je puisse les fournir, si jamais les circonstances l'exigent.

— Vous avez raison, repartit Marberie. La première preuve, elle existe dans le souterrain de l'hôtel de la rue du Bac, qui s'étend sous le cabinet même du comte de Garderel. La seconde la voici, ajouta-t-il, en montrant une lettre signée de M. de Garderel, laquelle faisait allusion, de manière à ne pas s'y méprendre, aux événements qu'il venait de raconter au docteur. Cette lettre je vous l'abandonnerai pour que vous en usiez à votre volonté.

Félix étendait déjà la main pour la prendre ; mais le rusé concierge retira le papier, en disant avec un sourire sarcastique :

— Un instant, jeune homme. Vous m'avez fait de belles promesses, il est vrai ; mais cela ne me suffit pas ; il me faut quelque chose de plus positif, de plus précis.

— Ne vous fiez-vous pas à moi ? demanda Félix avec humeur.

— Assurément, je compte sur votre parole. Mais en affaires, il n'y a que les écrits qui fassent foi. *Les paroles s'envolent, dit le proverbe latin, les écrits restent.* Ainsi calculons : dans deux ans vos projets seront exécutés ; vous serez maître de la fortune paternelle. Or donc, signez-moi un acte de vente en bonne forme du domaine de Champton, qui appartenait à votre mère, et dont le comte a seulement l'usufruit. Je

vous abandonne la jouissance et la propriété des autres biens.

—M. Marberie, répondit le jeune homme qui comprimait son indignation, ce que vous me demandez là, c'est la meilleure part de mon héritage.

—C'est précisément ce que me disait Paul, votre père, chaque fois que je réclamaïis mon salaire. Mais, que voulez-vous ? j'y tiens. Réfléchissez à ce qu'il en va coûter au comte de Garderel pour m'avoir seulement jusqu'ici payé de belles paroles. Tenez-vous à faire la même expérience ?

Félix, effrayé de l'altération des traits de Marberie, et de la sinistre expression de sa figure, n'osa plus refuser carrément. Il se contenta de discuter, cherchant à sauver quelque portion de la magnifique propriété de Champton. A la fin, le concierge impatienté de ces débats, lui dit :

—C'est oui ou non : choisissez. J'ai des preuves entre les mains qui vous convaincraient de faits bien graves. En outre, je dénoncerai vos projets. Le baigne ou l'échafaud me vengeront. Car, ne vous faites pas illusion, cher docteur, certains actes récents de votre vie vous conduiraient là directement, s'ils étaient connus. Beaucoup ont payé de leur tête, qui en avaient moins fait.

—De quoi voulez-vous parler ? s'écria le docteur alarmé.

—Dites-moi, répondit Marberie, avec son infernal sourire, quelle est la nature de la maladie d'Elisa ? Ne pourrait-on pas indiquer et reconnaître les relations qui existent entre l'état de votre sœur et les substances vénéreuses accumulées dans ce cabinet ?

Félix pâlit, à cette allusion faite d'une voix impitoyable. Il baissa la tête.

—Décidément, fit-il, vous êtes mon maître ; je ne résiste plus.

—Ah ! vous l'avouez donc, enfin ! alors, agissez en conséquence, et ne vous avisez jamais de lutter contre moi.

Le docteur, sans plus faire d'observation, tira une feuille de papier, libella l'acte de vente, signa, et remit en soupirant la pièce au concierge. Celui-ci, après l'avoir lue attentivement, la glissa dans un portefeuille de cuir de Russie. Félix, dans le même acte donnait quittance de la somme stipulée par cette vente fictive qui, au fond, n'était qu'une donation.

—Maintenant, docteur, reprit le concierge, vous pouvez compter sur moi : tenez, voici la lettre. J'ai hâte que notre route soit déblayée.

Lors de votre prochaine visite, apportez-moi les poisons les plus actifs. Bientôt il y aura place nette : et, à notre tour, nous pourrons nous asseoir au banquet splendide de la fortune. Soyons prudents, toutefois, l'un et l'autre. Ne négligeons aucune précaution : il y va du succès de notre entreprise, et de notre repos dans l'avenir.

Félix répondit par un signe d'assentiment. Marberie s'était levé ; il ouvrit la porte, et prit congé du docteur.

VII

LA RENCONTRE

La famille du comte de Garderel devait, à Paris, être soumise à de terribles épreuves. Depuis son retour, Elisa voyait sa maladie empirer de jour en jour. Peu de semaines après avoir quitté Champton, ses forces avaient tellement décliné, la consommation avait fait de tels progrès, que la jeune fille fut obligée de garder la chambre et même le lit. Une nuit, Elisa eut une crise si violente qu'il fallut appeler à la hâte un médecin. Un valet de chambre courut chez le Dr Larv, qui donnait ses soins à la malade, quand elle habitait Paris. Il était absent ; on venait de l'emmener auprès d'un homme atteint d'une fièvre cérébrale, et qui était en danger ; mais on indiqua au serviteur un médecin du voisinage, estimé du docteur Larsy, et qui le remplaçait ordinairement. Le valet s'empressa de se rendre à l'adresse désignée ; en quelques minutes le médecin fut prêt, et put accourir à l'hôtel de Garderel.

Arrivé auprès de la malade, il l'examina un instant en silence, et pâlit à la vue des symptômes qui se manifestaient. Le comte de Garderel n'avait pas quitté des yeux le visage du médecin ; il tressaillit en remarquant l'impression que celui-ci éprouvait. Enfin le docteur s'approcha tout à fait, tâta le pouls, laissa échapper un soupir, et prescrivit une potion à prendre le plus tôt possible. Il allait se retirer, quand M. de Garderel l'arrêta, et le pria de revenir le lendemain matin pour se consulter avec le médecin ordinaire de la maison. Le docteur promit, et le comte lui ayant demandé son nom, il présenta sa carte sur laquelle M. le comte de Garderel lut : " *Alfred Auricourt, docteur-médecin.* " En effet c'était l'ancien ami de Félix, que par hasard le serviteur avait amené.

Le lendemain Alfred vint, selon sa promesse, et trouva auprès d'Elisa le vieux docteur Larsy,

qu'il connaissait beaucoup, et qui avait protégé ses débuts. Les deux médecins examinèrent attentivement la malade, et se retirèrent pour consulter et formuler le diagnostic de la maladie. L'entretien dura une demi-heure. Quand il fut terminé, le Docteur Larsy demanda le comte de Gardérel, qui vint, le visage tout bouleversé.

—M. le comte, lui dit tout d'abord le docteur Larsy, la maladie de mademoiselle votre fille n'est pas ordinaire ; elle a sa source dans une cause extérieure ; le mal date déjà de loin.

—Qu'entendez-vous par là, docteur ?

—Je veux dire que votre fille, par mégarde, sans doute, s'est empoisonnée.

A cet aveu, M. de Gardérel devint extrêmement pâle. Un tremblement convulsif agitait ses membres et tout son corps.

—Êtes-vous bien sûr de ce que vous dites là, docteur ? Car le fait que vous articulez est grave ; vous comprenez qu'en pareille matière des présomptions ne suffisent pas : il faut la certitude.

—Je suis d'autant plus certain d'être dans la vérité, répliqua le docteur, que mon jeune confrère, au premier examen, sans savoir ma pensée, a jugé comme je l'avais fait depuis longtemps. D'ailleurs les symptômes sont infaillibles : les signes extérieurs ne laissent place à aucun doute. Des taches bleuâtres, qui décèlent la présence d'un poison lent, se dessinent sur différentes parties du corps, notamment aux mains et au visage. Ce que nous affirmons là est le résultat d'une conviction sérieuse, formée par une étude approfondie de la situation de la malade.

M. de Gardérel paraissait atterré.

—N'y a-t-il donc aucun remède à ce malheur ? interrogea-t-il d'une voix étouffée, L'art n'a-t-il pas des ressources puissantes pour combattre le mal, dans ces cas extrêmes ?

—Nous craignons beaucoup qu'il ne soit trop tard. De plus, il serait important de connaître la nature du poison ; et celui-là seul qui l'a administré pourrait dire ce qu'est la substance, qui a détruit l'harmonie dans les organes de votre malheureuse enfant.

—Ainsi, docteur, reprit le comte, votre opinion est que la nature du poison étant connue, peut-être serait-il encore temps de sauver Eli-sa ?

—Oui, peut-être ; mais nous ne garantissons rien.

M. de Gardérel parut réfléchir. Au bout de

quelques minutes, il enveloppa les deux médecins d'un étrange regard, et leur dit :

—Messieurs, vous serait-il possible de revenir dans la soirée ?

Et il leur indiqua l'heure. Ils promirent tous deux, et laissèrent le comte absorbé dans les plus pénibles pensées. Aussitôt après leur départ, Marberie reçut ordre de se rendre au pavillon de la rue Menilmontant, et de prévenir Félix que son père désirait le voir. Le concierge partit pour s'acquitter de la commission. Le docteur se préparait à sortir.

—Quoi de nouveau ? demanda-t-il, en apercevant Marberie.

—Votre père désire vous voir dès que vous pourrez venir.

C'est la première fois que M. de Gardérel faisait exprimer un pareil vœu à son fils. A la suite, surtout, de ce qui s'était passé à Champ-ton, durant l'été, Félix eut lieu d'être surpris de ce changement d'habitude.

—Savez-vous ou soupçonnez-vous la cause de cette invitation ?

—Je ne sais, répondit Marberie. Tout ce que je puis vous dire, c'est que, la nuit dernière, votre sœur a eu une forte crise qui a fait craindre sa mort. On a envoyé appeler le médecin qui la soigne ; il était absent. A son défaut un jeune docteur est venu qui est demeuré assez longtemps. Puis ce matin, il a accompagné le vieux docteur Larsy, et ils ont eu ensemble une consultation. C'est à la suite de cet entretien que votre père vous a fait mander.

—Pourriez-vous me dire le nom du nouveau médecin ?

—Je l'ignore, mais je sais qu'il demeure dans le voisinage du docteur Larsey.

—Ce renseignement est vague, il ne peut guère m'éclairer. Les médecins sont nombreux dans ce quartier : j'en connais une dizaine seulement dans les rues qui coupent celle du Bac. Quoi qu'il en soit, ajouta Félix en secouant la tête comme pour chasser une pensée importune, que pensez-vous que je doive faire ?

—Mon avis est qu'il faut obéir à l'invitation de votre père. Un refus pourrait être interprété à mal, et, qui sait ? il éveillerait peut-être des soupçons, ce qu'il faut éviter à tout prix.

—Alors, Marberie, répondez à mon père que je me rendrai à l'hôtel dans la soirée ; je ne puis y aller plus tôt.

(A continuer.)

MAISONS PARTICULIÈREMENT
RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE
L'UNION ST-JOSEPH

Courtier, agent d'assurances

J. O. Dion, 9 rue St-Denis.

Épiceries, Provisions

Désiré Dumaine, rue St-Antoine.

Damien Bouchard, rue Cascades.

F. A. Brodeur, " "

Joseph Chartier, rue Bourdages.

Ferronneries, huiles, peintures

J. H. Morin, Place du Marché.

Poêles, objets en fonte

J. H. Morin, Place du Marché.

Gilbert Bédard, Bord de l'eau.

Grains, fleur, etc.

Michel Bousquet, rue Mondor.

Marchandises sèches

N. G. Leduc, Place du Marché.

Bédard et Lefebvre, Place du Marché.

Alfred Lapalme, " " "

Chaussures

Joseph Morin, Place du Marché.

Félix Houle, " " "

Tailleurs

Joseph Allaire, Rue Cascades.

Joseph Cabana, " "

J. H. Choquette, au Séminaire.

Barbiers

V. et A. Laffamme, rue Cascades.

Charland et Turcotte, Place du Marché.

Selliers

Hormidas Guertin, rue Cascades.

Joseph Dalbec, " "

Irénée Choquette, " "

Plombiers

Joseph Hébert, rue Cascades.

Adrien Blondin, " "

Boulangers

Glada et frère, rue Concorde.

Cyprien Gladu, rue Cascades.

Edouard Labonté, rue St-Antoine.

Langevin et frère, Bord de l'eau.

Camille Gosselin, rue St-Antoine.

Librairie

E. H. Richer, Place du Marché.

Carrossiers

Hormidas Choquette, rue Cascades.

Arthur Choquette, rue Bourdages.

Forgers

Thomas Lajoie, rue Cascades.

Nazaire Arcand, rue Concorde.

Napoléon Daignault, rue Concorde.

Clément Lacroix, rue William.

Gilbert Lessard, rue William.

Esdras Dussault, rue Mondor.

Entrepreneurs menuisiers

Joseph Chenette, rue Concorde.

Paquette et Godbout, rue William.

Entrepreneurs maçons

Oscar Lamoureux.

Louis Gosselin.

Bouchers

Rémi Daigle, au Marché.

Napoléon Soly, do.

Denis Rivet, do.

Joseph Lebrun, do.

Victor Bernier, do.

Magloire Gaboury, do.

William Bousquet, do.

Orfèvres, Bijoutiers

Eug. Lamarche, Place du Marché.

Léonard Beaudry, " " "

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Chronique locale

—En cette ville, pendant la nuit de lundi à mardi, M. Arthur Choquette, voiturier de cette ville, membre de l'Union St-Joseph et de la Société des Artisans, est décédé à sa résidence, rue Bourdages, à l'âge de 35 ans. Ses funérailles ont eu lieu à 7 heures ce matin à Notre-Dame du Rosaire. Le cortège funèbre était escorté par quelque cent membres de notre Société, dont le défunt faisait partie depuis le 3 juin 1882 et touchait ses bénéfices depuis le commencement de septembre dernier.

—M. l'abbé L. J. A. Cadotte, autrefois vicairer à la cathédrale de cette ville et ci-devant de Waterbury, Conn., s'est embarqué mercredi, à New-York, en route pour les Antilles, où il passera l'hiver dans l'intérêt de sa santé redevenue mauvaise.

—Trente-deux élèves fréquentent régulièrement l'école des arts. Nous ne pouvons trop insister sur l'importance de ces cours et les bienfaits qui en découlent. Les élèves doivent donc continuer à suivre ces cours ponctuellement et même attirer avec eux leurs compagnons et leurs amis.

—M. le Dr Trudeau, dentiste, que malgré les

dières intéressés de certains gens, n'a jamais eu l'intention de quitter St Hyacinthe. Au contraire, et n'en déplaît à ceux qui colportent la rumeur, M. le Dr Trudeau se propose de demeurer et d'exercer longtemps sa profession au milieu de nous.

—M. H. E. Poulin, Régistrateur du comté de Rouville a fait cadeau à M. A. Beaugard, protonotaire de cette ville, d'une antiquité. C'est une horloge qui date de 1740 ; une de ces horloges de 7 à 8 pieds et que nous avons tous vues chez nos grand'mères.

—Nous avons le plaisir, ces jours-ci, de goûter un vin délicieux fabriqué par M. J. Dupont, marchand de la rue Cascades. Nous recommandons aux amateurs de cette boisson, d'en aller goûter chez ce monsieur qui le vend un prix à la portée de la bourse la plus humble.

—Vers 7 heures, mercredi matin, une alarme appelait les pompiers pour un feu à la manufacture Tricot : à l'arrivée de ces derniers le feu était éteint. Un employé avait ôté le carbone de la lumière électrique et l'avait jeté dans des déchets de laine. Le carbone était encore rouge et mit le feu.

—MM. Henri Bertrand, du Winsord, H. Langelier et E. Lecours, sont allés faire un voyage forcé au Nouveau-Brunswick ces jours derniers. Ces messieurs allaient comparaitre comme témoins dans une affaire où les parties étaient le gouvernement d'une part et les fils de H. Levi, ancien marchand juif de cette ville, d'autre part.

—M. Basile Massé, meublier de cette ville, s'est fait couper deux doigts de la main gauche, vendredi dernier, une scie à ruban dont il se servait pour découper s'étant rompue subitement et sans cause apparente.

—M. L. J. Kérouack, d'Upton, s'est porté acquereur, pour la somme de \$660.00 des propriétés, situées au village St-Joseph et vendues à la demande des exécuteurs testamentaires pour le bénéfice des héritiers de feu M. Beaudry.

—M. J. H. Morin, dont on peut lire l'annonce dans une autre colonne de notre journal, vient d'acheter de M. N. Bernier, les magasin et boutique que ce dernier avait acquis quelques jours auparavant, de M. Ed. Lajoie. Les conditions exceptionnelles faites à M. Morin, lui permettent de vendre à des prix qui défient toute compétition comme il est facile de s'en assurer par soi-même. Nous apprenons que M. Lajoie laissera St-Hyacinthe, sous peu pour aller résider à Montréal.

—On a inauguré, mardi la nouvelle gare du Pacifique Canadien à St-Joseph de St-Hyacinthe. Nous enregistrons ce fait, avec grand plaisir car la gare du Pacifique est la première vraiment digne de ce nom que nous ayons eue à St-Hyacinthe, depuis des années. Cette gare est en bois. Il y a une salle d'attente, bureau de billets et de télégraphe etc. Le dernier bureau mentionné se trouve dans une charmante tourelle qui donne un relief tout à fait gentil à la bâtisse. L'intérieur est délicatement fini en bois, de deux pouces de largeur, huilé et vernissé. L'extérieur est peint en un rouge de fort bon goût et l'on dirait à voir la bâtisse que c'est bien plus une charmante ville qu'une jolie gare de chemin de fer.

—Nous apprenons avec regret la mort, arrivée mercredi, le 25 novembre, après quelques jours de maladie, de M. Louis Marchessault, ci-devant de St-Hyacinthe.

—Les morts subites deviennent fréquentes. Nous avons encore à enregistrer le décès, arrivé subitement en cette ville, samedi matin, de M. Johnny Germain. Ce dernier, bon chrétien et citoyen modèle, était bien connu à St-Hyacinthe où il a toujours vécu universellement respecté.

—Un accident terrible est arrivé, à la gare du Grand Tronc en cette ville, jeudi soir. Quelques employés de la compagnie du gaz continuaient, durant la veillée, à vider au moyen de tuyaux de conduits affectés à cet usage et aboutissant au réservoir de la compagnie, un immense cylindre rempli d'huile et placé sur un char découvert. Les employés s'étant aperçus que le réservoir était rempli, un des leurs, le nommé Pierre Turcotte—voulut s'assurer—comment il restait de cette huile dans le cylindre. Se hissant jusqu'à la soupape qu'il ouvrit, il y descendit imprudemment une lumière. Une explosion formidable se produisit aussitôt, lançant à une grande distance le malheureux Turcotte qui retomba mort, blessant plus ou moins grièvement ses aides et communiquant l'incendie à cette huile laquelle se répandit en larves de feu que les pompiers ont pu maîtriser après un travail assez opiniâtre.

—L'Union St-Joseph de St-Roch de Québec vient d'acheter une propriété, rue St-Joseph, près de la halle Jacques-Cartier, avec l'intention d'y construire un joli édifice qui coûtera \$8,000.

Les Modes Françaises Illustrees

Journal de Dames et Demoiselles, donne chaque semaine 12 à 25 gravures de la dernière Mode de Paris.—Chaque abonné reçoit douze morceaux de Musique pour Piano, choisis dans les œuvres des grands maîtres—douze patrons de toilettes les plus nouvelles sont donnés gratuitement aux abonnées, ces patrons coupés GRANDEUR NATURELLE sont toujours choisis dans les modes les plus nouvelles. Les reçus d'abonnement pour l'année 1891 portent un numéro donnant droit au tirage d'une loterie dont la date sera fixée ultérieurement. Valeur des lots : \$200.00.

Une colonne ouverte aux "Questions et Réponses" offre à nos lectrices une occasion excellente de correspondre avec les éditeurs ou entre elles et de se renseigner mutuellement sur les mille choses qui sont du domaine de la mode. Causeries sur l'étiquette; éducation et instruction; hygiène; causeries familières du docteur; ameublement; meubles; tentures; décoration de la maison; économie domestique; guide précieux pour les jeunes femmes et jeunes filles. Les Modes Françaises Illustrees traitent toutes les questions qui peuvent intéresser simultanément tous les membres d'une famille. Envoi d'un mandat poste de \$3.00 pour un an d'abonnement.

"Les Modes Françaises Illustrees."
1855 Rue Ste-Catherine, MONTREAL, Canada.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)
100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.
Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement d'hommes défont toute compétition.

G. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Sor, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5
Porte voisine de l'Hotel Yamaska,
ST-HYACINTHE, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures
(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS
VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informo le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurances Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9—Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

ARCHITECTE

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITE :

Ouvrages en Ciment, Fournaises, Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades
SANT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

118 Rue des Cascades, Bâtisse de la "Tribune".

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

ALFRED MARQUETTE

N^o 100biller et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ:—

Bureaux a Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meuubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garan i.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DÉNIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr. J. H. L. ST-GERMAIN.

" L'ECHO "

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.